

# Pastorale des funérailles

## A propos de la crémation

Les chrétiens missionnés pour conduire les funérailles en l'absence de prêtre ou de diacre se sont réunis récemment et ont abordé les problèmes posés par la pratique de la crémation.

Cette rencontre, animée par René Descamps, responsable de la Pastorale des funérailles, a réuni plus de cinquante personnes. Elle a été l'occasion de prendre connaissance de quelques données sur la crémation, avant de parler des situations concrètes telles qu'elles se présentent.

De 1980 à 2010, la proportion des crémations sur le nombre total de décès est passée de 5% à 30%. Quant aux crématoriums, leur nombre est passé de 9 en 1978 à 167 actuellement ; on parle de 400 à l'horizon 2020.

Les raisons pour lesquelles est demandée la crémation, seraient trop longues à exposer ici, d'autant plus qu'il faut parfois distinguer volonté du défunt et souhait de la famille. Notons seulement qu'il n'y a pratiquement plus de démarche anticléricale.

Il est important que l'Église soit accueillante aux familles en deuil, même si ces nouvelles pratiques font parfois difficulté. Plusieurs situations ont été envisagées par les participants à cette rencontre.

Il y a d'abord la célébration de funérailles en présence de l'urne. Depuis un document romain de 1986, elle est possible dans des conditions exceptionnelles (notamment l'éloignement du crématorium, qui obligerait à des allers et retours coûteux). Il faut prendre en compte que les cendres ne sont pas le corps, mais la célébration des funérailles peut et doit se dérouler comme d'habitude, en aidant les affligés à passer du regard sur le défunt au regard sur le Christ. La fréquence d'une telle pratique est peu connue : il serait pourtant normal que l'autorité diocésaine en soit informée.

Plus fréquente est la réception et le dépôt de l'urne au cimetière. Ce moment n'est pas à négliger. Symboliquement, c'est le retour de la personne à son lieu de naissance ou de résidence. La prière de la communauté chrétienne ne doit pas en être absente, ainsi que la bénédiction de l'emplacement où est déposée l'urne, (caveau ou tombe) en se souvenant des trois jours où le Christ a reposé en terre avant sa résurrection.

Enfin, il y a la question de célébrer au crématorium, en présence du corps qui sera ensuite réduit en cendres. Pour le diocèse d'Auch, en l'absence de crématorium dans le Gers, la question ne se pose pas encore. Raison de plus pour y penser déjà et préparer les dispositions pastorales les plus adaptées aux défunts et à leur famille, mais aussi à la foi de l'Église.

**Abbé Jacques Fauré**